



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Auprès du site de la SICN

Réunion de la CLI du 16 mai 2013

Compte rendu

Compte rendu

Réunion plénière - CLI du site de la SICN

PRESENTS ET EXCUSÉS*

Nom	Prénom	Titre / Fonction Adresse courriel
BAIETTO*	Marc	Président de Grenoble Alpes Métropole
BELLE	Yannick	Conseiller général du canton de Fontaine-Sassenage
BENOIT	Christophe	Ingénieur sûreté SICN
BIBOLLET	Sabrina	Chargée de mission risques majeurs – Métro (sabrina.bibollet@lametro.fr)
BOWIE	Stéphane	CG 38 – Chargé de mission SDIS risques et sécurité (stephane.bowie@cg38.fr)
DAVID*	Annie	Sénatrice de l'Isère
DE CHOUDENS	Henri	Président de l'Institut des Risques majeurs (henri.dechoudens@laposte.net)
DESBORDES*	Roland	Président de la CRIIRAD (roland.desbordes@criirad.org)
DESTOT*	Michel	Maire de Grenoble
DIEULOT	Marcel	Chef d'établissement de SICN
ESCOFFIER	Richard	ASN Division Lyon (richard.escoffier@asn.fr)
GAUJOUR	Jean-François	Conseiller général du canton de Voiron
HOUÉE	Jean-Marie	Responsable sûreté et radioprotection SICN (jean.marie.houee@areva.com)
IDIR	Riad	Inspecteur ASN (riad.idir@asn.fr)
JULLIEN*	Guy	Maire de Veurey-Voroize
LE HO*	Christian	Président de l'Amicale des anciens et retraités SICN (christian.le-ho@orange.fr)
ROUX*	Olivier	Président du Conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Isère
THUILLIER	Daniel	Directeur général SICN (daniel.thuillier@areva.com)

Compte rendu

Réunion plénière - CLI du site de la SICN

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

1. Approbation du compte-rendu de la CLI du 2 décembre 2011.
2. Inspection ASN du 11/09/2012
3. Bilan du site et appréciation 2011 et 2012 (ASN, SICN).
4. Point d'étape sur la situation du site et échéances à venir relatives au dossier de demande de déclassement
 - Présentation SICN.
 - Présentation ASN.
5. Fonctionnement de la CLI 2013
6. Questions diverses.

Compte rendu

Réunion plénière - CLI du site de la SICN

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

0. Introduction de la séance

Le Président Yannick Belle ouvre la séance et propose un tour de table de présentation des participants.

Il passe ensuite au premier point de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la CLI du 2 décembre 2011

Le Président Yannick Belle sollicite d'éventuels commentaires sur le compte rendu de la CLI du 02 décembre 2011. En l'absence, il déclare le compte rendu adopté à l'unanimité.

2. Inspection ASN du 11/09/2012

Richard Escoffier présente l'inspection du 11 septembre 2012. Cette inspection faisait suite à la mise en demeure de la SICN de terminer les travaux d'assainissement. Lors d'inspections précédentes, l'ASN avait constaté que des canalisations et des regards contaminés avaient été laissés en l'état alors que les travaux étaient terminés. La mise en demeure imposait que les travaux soient terminés et donnait un cadre réglementaire aux travaux. L'inspection s'est dans l'ensemble bien passée, à une exception près : il restait un élément (un tronçon de tuyauterie) qui n'était pas retiré. Il a été retiré dans les heures suivant l'inspection, dans le respect du délai prescrit par la mise en demeure.

Au cours de l'inspection, des prélèvements ont été faits pour vérifier l'absence de radioactivité. A la suite de cette inspection, l'ASN a délivré une ultime autorisation de déclasser la dernière zone à déchets radioactifs sur le site. Il n'y a aujourd'hui plus de zone classée à déchets radioactifs sur le site de la SICN, de ce fait, il n'y a plus de travaux.

Par contre les installations nucléaires de base, au sens administratif, existent toujours.

3. Bilan du site et appréciations 2011 et 2012 (ASN et SICN)

La SICN présente le bilan du site. En ce qui concerne les terres, la SICN a transmis une note de synthèse à l'ASN pour valider que les travaux n'avaient pas occasionné de pollution de terre. Ce dossier a été accepté par l'ASN après instruction, en juillet 2012. Ce dossier précise également que la SICN devra présenter une demande d'institution de servitude d'utilité publique. En ce qui concerne la nappe phréatique sous le site, sa surveillance est poursuivie par des prélèvements trimestriels. Il n'a pas été constaté d'évolution des caractéristiques des eaux de nappes. La surveillance sera maintenue dans le cadre des servitudes d'utilité publique. Les actions de ré-industrialisation du site ont continué.

Y. Belle : où vont les matériaux ?

Compte rendu

Réunion plénière - CLI du site de la SICN

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

M. Dieulot : les déchets issus des zones à déchets nucléaires ont été envoyés au CSTFA dans l'Aube (8500 tonnes) et les déchets conventionnels ont été utilisés pour combler des galeries et pour le nivellement du site.

Y. Belle : qu'est-ce qui était rejeté dans l'Isère ?

M. Dieulot : de l'eau, après la station de traitement.

S. Bowie : c'était de l'eau contenant des polluants dans les limites données par des autorisations de rejets, ou de l'eau « pure » ?

M. Dieulot : c'est de l'eau industrielle, avec des autorisations de rejets de l'ordre de 100Bq/L.

Question : quelles sont les variations saisonnières de la contamination ?

M. Dieulot : la contamination est plus importante quand l'eau remonte : la nappe vient lécher la terre contaminée sur la partie haute de la cavité.

Question : il n'y a pas de tendance globale à la baisse ?

M. Dieulot : non, ça reste à peu près constant.

La SICN prévoit que le site restera à usage industriel, et restera clôturé. La nappe sera toujours surveillée, et le pompage restera à usage industriel.

S. Bowie : l'utilisation de cette eau peut-elle mener à une exposition des travailleurs ? Dans quelles conditions sont utilisés les captages sur les sites industriels ?

M. Dieulot : Ce sont essentiellement des eaux de refroidissement de process et d'arrosage des grumes pour la scierie. On ne relève pas de valeurs supérieures aux valeurs guides de l'OMS dans ces zones-là. La toxicité de l'uranium est surtout chimique. La limite de 30 microgrammes par litre est donnée par rapport à la toxicité chimique pour les reins, elle n'est pas liée à la radioactivité. Il n'y a pas d'enjeux de radioprotection. Le vrai sujet, c'est qu'il ne faudrait pas que cette eau soit consommée.

Question : pendant combien de temps sera surveillée la nappe ?

M. Dieulot : ce n'est pas défini, pendant quelques années, de l'ordre de trois ou quatre ans. On ne peut pas définir une durée maintenant. On surveillera jusqu'à ce que ça ne soit plus nécessaire.

R. Escoffier : Il n'y a pas de durée définie. Par exemple, on peut fixer d'attendre que tous les points de captages soient passés au-dessous d'un seuil précis et y restent plusieurs mois avant d'interrompre les pompages, et après avoir fait des essais d'interruption des pompages montrant la stabilité des valeurs.

H. De Choudens : comment est conservée la mémoire du site ?

M. Dieulot : c'est intégré dans les JO, dans les PLU au niveau des communes, et chez les notaires.

Question : qui archive le résultat des mesures ?

M. Dieulot : c'est Areva. Les mesures continueront d'être envoyées au Préfet.

Compte rendu

Réunion plénière - CLI du site de la SICN

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

En ce qui concerne l'avenir du site, Areva restera propriétaire du site. Des parcelles pourront être louées.

R. Escoffier : L'ASN est en attente de la proposition de dossier de déclassement de la SICN. Ensuite, elle étudiera le dossier, et selon le contenu, elle lancera la procédure ou demandera des modifications ou des compléments à la SICN avant de proposer les servitudes au Préfet. C'est une procédure qui prend plusieurs mois (plusieurs mois d'analyse et quelques mois de procédure), elle se déroulera en 2014. Aujourd'hui, il n'y a plus de risque d'accident nucléaire, il y a un site pollué qu'il faut gérer. L'enjeu du déclassement INB est plutôt du côté exploitant puisqu'il paye une taxe dite taxe INB, c'est ce qui sert de levier pour faire avancer le dossier.

S. Bowie demande que la CLI ait le dossier un peu en amont, car les trois mois réglementaires sont un peu courts pour que la CLI étudie le dossier.

R. Escoffier est d'accord pour faire une présentation à la CLI dès que l'ASN dispose d'un premier projet.

S. Bowie : êtes-vous sûrs maintenant qu'il n'y a plus de canalisations potentiellement contaminées sur le site ? (question à l'ASN et la SICN)

M. Dieulot : le dossier est terminé.

R. Escoffier : On a demandé beaucoup de prélèvements. On a la raisonnable assurance qu'il n'y en a plus. Malgré tout, il n'y avait pas non plus d'enjeu sanitaire majeur. Les servitudes servent à ça : il n'y a plus rien mais on prend des précautions pour garder en mémoire que le site a été un site nucléaire.

La présentation correspondante est donnée en annexe.

4. Point d'étape sur la situation du site et échéances à venir relatives au dossier de demande de déclassement (ASN et SICN)

Traité avec le point précédent.

5. Fonctionnement de la CLI 2013

S. Bowie : Premier point : validation de l'adhésion de la CLI à l'ANCCLI. L'adhésion coûte 1000€. Elle permet d'avoir des réunions régulières des chargés de mission CLI, et d'obtenir un appui technique des experts de l'ANCCLI. Cette adhésion doit être validée par l'assemblée générale de la CLI.

Y. Belle demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. En l'absence d'opposition et d'abstention, l'adhésion à l'ANCCLI est validée.

S. Bowie : Deuxième point : Information sur le marché de prestation d'accompagnement des CLI. Le marché a été relancé et le nouveau prestataire avec une mission d'accompagnement technique a été désigné. Il présente le budget prévisionnel 2013.

Compte rendu

Réunion plénière - CLI du site de la SICN

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

6. Questions diverses

Y. Belle : quand communique-t-on sur le déclassement ?

S. Bowie : il y a la Lettre de la CLI pour communiquer à l'instar de ce qui se fait pour la CLI de Saint-Alban. L'idéal serait de communiquer à partir du moment où l'avis de la CLI sur le dossier est demandé.

S. Bowie : A la dernière réunion, j'avais posé une question à l'ASN concernant l'information des futurs employés du site.

R. Escoffier : propose de lui faire parvenir la réponse.

7. Questions diverses

En l'absence d'autres questions, l'ordre du jour étant épuisé, Y. Belle clôt la séance et remercie les participants.

Le Président de la CLI



Yannick Belle